

Conseillers en exercice : 61

Date de la convocation : 11 décembre 2024

DELIBERATION : 2024-05-14

OBJET : Opération « Circuits Locaux, Innovation et multifonctionnalité pour l'Adaptation des forêts (Climafor) » - Demande de subventions et approbation du plan de financement

L'an deux mil vingt-quatre et le dix-sept décembre à dix-sept heures trente, salle polyvalente de Saint André les Alpes, s'est réuni le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Alpes Provence Verdon « Sources de Lumière ».

Etaient présents : Les délégués

Allons :

CAUVIN Claude

Allos :

LANTELME Michel

BIANCO Philippe

Angles :

LIAUTAUD Olivier

Annot :

COZZI Marion

FENOUIL Jean

MAZZOLI Jean

RIGAULT Philippe

Barrême :

CHABAUD Jean-Louis

Beauvezer :

BARTOLINI Gilles

Blieux :

COLLOMP Gérard

Braux :

Castellane :

TILLEMANN Line

Castellet-les-Sauses :

CAMILLERI Claude

Chaudon-Norante :

Clumanc :

VIALE Thierry

Colmars les Alpes :

Demandolx :

GAGLIO Baptiste

Entrevaux :

GUIBERT Lucas

BOYRON Paola

La Garde :

ŒIL Jean-Charles

La Mure Argens :

BLANC André-Luc

La Palud sur Verdon :

BIZOT-GASTALDI Michèle

La Rochette :

Lambruisse :

MARTORANO Robert

Le Fugeret :

PESCE André

Méailles :

PONS-BERTAINA Viviane

Moriez :

COULLET Alain

Peyroules :

CLUET Frédéric

Rougon :

Saint André les Alpes :

PRATO Serge

VACCAREZZA Francine

GERIN-JEAN François

Saint Benoit :

LAUGIER Maurice

Saint Jacques :

Saint Julien du Verdon :

Saint Lions :

Saint Pierre :

Sausses :

Senez :

Soleilhas :

LOMBARD Jean-Pierre

Tartonne :

SILVY Jean-Louis

Thorame-Basse :

Thorame-Haute :

OTTO-BRUC Thierry

Ubraye :

Val de Chavagne :

Vergons :

JOUBERT Martial

Villars-Colmars :

Absents représentés : M. PELLISSIER Stéphane ayant donné pouvoir à M. BIANCO Philippe ; M. VIVICORSI Pierre-Louis ayant donné pouvoir à M. CHABAUD Jean-Louis ; M. GRAC Stéphane ayant donné pouvoir à M. PESCE André ; Mme JONKER Nina ayant donné pouvoir à Mme TILLEMANN Line ; Mme SURLE-GIRIEUD Magali ayant donné pouvoir à M. PRATO Serge ; M. MERMET Alexandre ayant donné pouvoir à Mme BOYRON Paola ; M. BONIFASSI Eric ayant donné pouvoir à M. GUIBERT Lucas ; M. DROGOUL Claude ayant donné pouvoir à M. CAMILLERI Claude ; Mme GIRAUD Sophie ayant donné pouvoir à M. GERIN-JEAN François ; M. COLLOMP Thierry ayant donné pouvoir à M. LANTELME Michel ; ; M. PATRICOLA Sauveur ayant donné pouvoir à M. LAUGIER Maurice ; M. ROUX Laurent ayant donné pouvoir à M. BARTOLINI Gilles ; M. IACOBBI Christophe suppléé par M. CAUVIN Claude ; M. BAC Aimé suppléé par M. LIAUTAUD Olivier ; M. GARNIER Brice suppléé par M. BARTOLINI Gilles ; M. LAUGIER Joël suppléé par M. ŒIL Jean-Charles

Absents excusés : Mme FALASCHI Sandra ; M. LIPERINI Bernard ; Mme CHEVALLEY Emily ; M. VINCENT Jean-Marc ; M. MARANGES Philippe ; M. GOLE Jean-Paul ; Mme RALL Evelyne ; M. BARBAROUX Christophe ; M. AUDIBERT Jacques ; Mme CHAILAN Alix ; Mme ISNARD Madeleine ; M. DAGONNEAU Frank ; M. DURAND Gilles ; M. BICHON Bruno ; M. ROUSTAN Claude ; Mme ONCINA Anabel

Secrétaire de séance : M. JOUBERT Martial

Le quorum étant atteint, l'Assemblée a pu valablement délibérer

OBJET : Opération « Circuits Locaux, Innovation et multifonctionnalité pour l'Adaptation des forêts (Climafor) » - Demande de subventions et approbation du plan de financement

Exposé

Dans le cadre de ses compétences, de la mise en œuvre de sa charte forestière et après avis favorable de la commission Agriculture-Forêt en date du 13 juin 2024, il est proposé de répondre à l'appel à projets 2024 « Stratégies locales de développement pour la gestion et la protection de la forêt – volet mise en œuvre » lancé par la Région Provence Alpes Côte d'Azur dans le cadre du Plan Stratégique National FEADER, programmation 2023-2027.

Cette opération a pour ambition générale de contribuer à la gestion durable des ressources forestières. Cet objectif se décline ensuite en trois axes spécifiques : 1/ Encourager la gestion durable des forêts auprès des acteurs publics et privés de la filière forêt-bois ; 2/ Renforcer les capacités locales pour prévenir les risques incendie et de dépérissement forestier et 3/ Développer des circuits courts pour valoriser les produits forestiers du territoire.

Les actions portées dans cette opération sont les suivantes :

- Action 1 : Favoriser la mobilisation des bois en forêt privée
- Action 2 : Emergence et suivi de forêts pédagogiques sur le territoire de la CCAPV
- Action 3 : Création et supports d'information et de sensibilisation sur la DFCI à destination des élus et du grand public
- Action 4 : Etablissement de cartes d'aide à la décision concernant les OLD ayant comme objectif d'initier une démarche vers la mise en place de plans communaux de débroussaillage
- Action 5 : Production d'outils et d'informations sur le dépérissement et le renouvellement forestier
- Action 6 : Accompagnement des ASL castanéicoles dans la revalorisation des châtaigneraies
- Action 7 : Accompagnement personnalisé des collectivités dans le développement de réseaux de chaleur et de chaufferie bois
- Action 8 : Sensibilisation des élus, des propriétaires privés forestiers et acteurs locaux sur la thématique du bois énergie afin de développer son utilisation sur le territoire

Cette candidature serait menée en partenariat avec le Centre National de la Propriété Forestière PACA (partenaire financier) et les Communes Forestières des Alpes de Haute-Provence (partenaire non financier).

Le coût global de l'opération est chiffré à 93 163,62 € HT et permet de couvrir des frais de personnels, des frais de déplacements et certaines prestations de service en lien avec l'opération (12 048.18 € comprenant du transport et des animations à

destination des scolaires, de l'organisation de journées d'échanges et l'assistance à maîtrise d'ouvrage sur les travaux des châtaigneraies)

Pour le financement de cette opération, il est proposé au conseil communautaire de solliciter au titre du FEADER un montant de 74 530,90 € HT (soit 80% du montant global de l'opération).

Le plan de financement s'établirait ainsi :

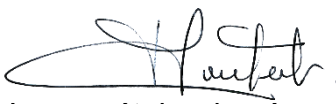
Subvention FEADER :	74 530,90 € (80 %)
Autofinancement CCAPV :	12 092,63 € (12.98 %)
Autofinancement CNPF PACA :	6 540.09 € (7.02 %)

Décision

Compte tenu de ce qui précède et après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide :

- **D'APPROUVER** le plan de financement de l'opération « Circuits Locaux, Innovation et multifonctionnalité pour l'adaptation des forêts (Climafor) » tel qu'exposé ci-avant ;
- **DE SOLLICITER** les subventions correspondantes (soit 74 530,90 €) auprès de la Région Provence Alpes Côte d'Azur dans le cadre de son rôle de Guichet Unique du dossier FEADER,
- **D'AUTORISER** le Président ou le Vice-Président délégué à signer tous les documents se rapportant à l'exécution de la présente délibération.

Cette décision est adoptée à l'unanimité
Fait et délibéré à Saint André les Alpes,
Le 17 décembre 2024
Le Président,


Le secrétaire de séance,
Martial JOUBERT




Maurice LAUGIER